



Contrat de travail et salaire

Par **manuboget**, le **24/01/2009** à **17:09**

Salarié d'une coopérative depuis 7 ans, j'effectue depuis environ 1 an des tâches pour une autre coopérative (bien distincte) créée par ma société. Ces nouvelles attributions se font sans que mon contrat de travail initial soit modifié et sans revalorisation de mon salaire. Est-ce légal?

Merci de me renseigner.

Cordialement